

Nom du produit: AEROSIL® E 9200

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:
AEROSIL® E 9200

Identificateur supplémentaire

Désignation chimique:	Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice
Formule chimique:	-
Numéro d'identification UE	-
N° CAS	68611-44-9
N°CE	-
N° d'enregistrement REACH	01-2119379499-16-0000 (TPR)

Cette substance/Ce mélange contient des nanoformes (selon le décret REACH).

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées:

- Caoutchouc silicone
- Produit d'étanchéité
- Peintures et laques
- Adhésif
- Agent de revêtement
- Toner

Usages déconseillés: Non déterminé.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société : Evonik Operations GmbH
Rellinghauser Str. 1-11
45128 Essen
Germany

Téléphone : +49 6181 59 4787
E-mail : sds-hu@evonik.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Urgence santé 24 h/24 : +49 7623 919191

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

Nom du produit: AEROSIL® E 9200
2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'a pas été classé comme dangereux selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage

Non applicable

2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB

Selon les critères du décret REACH, pas de substance PBT, vPvB.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants
3.1 Substances
Informations générales: Pas d'ingrédient dangereux.

Désignation chimique Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice

Numéro d'identification UE:
N° CAS: 68611-44-9

N°CE:
N° d'enregistrement 01-2119379499-16-0000 (TPR)

REACH:

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice		68611-44-9		01-2119379499-16	Aucune information disponible.	

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Cette substance est répertoriée comme SVHC.

Nom du produit: AEROSIL® E 9200
Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice	Classification: Aucuns connus. Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus. Limite de concentration spécifique : Aucuns connus. Toxicité aiguë, orale: DL 50: > 5.000 mg/kg Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: > 5,01 mg/l Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 5.000 mg/kg	Aucune information disponible.

CLP: Règlement n° 1272/2008

Cette substance/Ce mélange contient des nanoformes (selon le décret REACH).

RUBRIQUE 4 — Premiers secours
4.1 Description des premiers soins requis

Inhalation:	Dans le cas de libération de poussière de produit: Troubles possibles: toux, éternuements Transporter à l'air frais.
Contact avec la Peau:	Laver abondamment à l'eau et au savon.
Contact oculaire:	Troubles possibles provoqués par l'effet de corps étranger. Laver les yeux à grande eau. En cas de troubles persistants: faire examiner par l'ophtalmologiste.
Ingestion:	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. après absorption de grandes quantités de substance / En cas de troubles: Prévoir des soins médicaux.
Protection individuelle des secouristes:	Aucune information disponible.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes:	Aucuns connus.
Dangers:	Aucuns connus.

4.3 Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement:	Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
--------------------	--

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie
5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:	Jet d'eau vaporisée, mousse, CO2, poudre sèche.
Moyens d'extinction inappropriés:	Ne pas utiliser de jet d'eau à pleine puissance pour éviter une dispersion et une propagation de l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas d'incendie, dégagement possible de: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Nom du produit: AEROSIL® E 9200

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:

L'eau utilisée pour éteindre l'incendie ne doit pas atteindre les égouts, le sous-sol ni les cours d'eau. Veiller à ce qu'il y ait suffisamment de réserve d'eau pour l'extinction des incendies. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Porter un équipement de protection individuelle.

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Éviter la formation de poussières.

6.1.2 Pour les secouristes:

Aucune information disponible.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser atteindre les eaux usées le terrain les cours d'eau eau souterraine les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

Équipement de protection individuel, voir section 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures techniques (par exemple ventilation localisée et générale):

Veiller à assurer une bonne aspiration/ventilation sur la machine de traitement. Le cas échéant: Système d'aspiration. voir aussi section 7.

Conseil de manipulation en toute sécurité:

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pour éviter tout contact avec la peau/les yeux, utiliser une protection pour les mains, les yeux et le corps. En cas de dépassement des valeurs limites spécifiques au lieu de travail et/ou si d'assez grosses quantités se dégagent (fuites, déversements, poussières), utiliser la protection respiratoire indiquée. Le cas échéant: Système d'aspiration.

Mesures à prendre pour éviter le contact:

Aucune information disponible.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions d'un stockage sûr:

Conserver dans un endroit sec. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Nom du produit: AEROSIL® E 9200

Matériaux d'emballage sûrs: Aucune information disponible.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'autres informations disponibles Utilisations; voir point 1.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

Valeurs Limites Biologiques

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles Techniques Appropriés:

Veiller à assurer une bonne aspiration/ventilation sur la machine de traitement. Le cas échéant: Système d'aspiration. voir aussi section 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage:

Lunettes de sécurité à écrans latéraux En cas d'apparition de poussières: lunettes masques

Protection des Mains:

Informations supplémentaires: Porter des gants de protection réalisés dans les matériaux suivants: tissu, caoutchouc, cuir.
Informations supplémentaires: Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière ne sont pas valables pour les solides non dissous/les poussières.

Protection de la peau et du corps:

Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection respiratoire:

Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. En cas d'apparition de poussières: Masque antipoussière disposant d'un filtre à particules P2

Mesures d'hygiène:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Avant les pauses et à la fin du travail, se laver les mains et/ou le visage. Afin d'assurer une protection optimale de la peau: utiliser des savons surgras et une crème pour les soins cutanés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contrôles environnementaux:

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État:	solide
Forme:	Poudre
Couleur:	Blanc
Odeur:	Inodore
Seuil olfactif:	Non applicable

Nom du produit: AEROSIL® E 9200

Point de fusion:	Non applicable Décomposition
Point d'ébullition:	Non applicable Décomposition
Inflammabilité:	Aucune information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'explosivité - supérieure:	Aucune information disponible.
Limites d'explosivité - inférieure:	Aucune information disponible.
Point d'éclair:	Non applicable
Température d'auto-inflammation:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	> 300 °C
pH:	3,0 - 5,0 (40 g/l, 20 °C) 1: 1 dans suspension
Viscosité	
Viscosité, dynamique:	Non applicable (solide)
Viscosité, cinématique:	Non applicable (solide)
Durée d'écoulement:	Aucune information disponible.
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	difficilement soluble
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Taux de dissolution:	faible vitesse de dissolution
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Non applicable
Stabilité de la dispersion:	Evaluation: faible stabilité de dispersion
Pression de vapeur:	Non applicable
Densité relative:	Aucune information disponible.
Densité:	Approximatif 2 g/cm ³ (20 °C)
Densité apparente:	Aucune information disponible.
Tension de vapeur (air = 1):	Aucune information disponible.
Caractéristiques de la particule	
Granulométrie:	Voir le commentaire au-dessous du titre suivant.
Répartition de la taille des particules:	La structure de la silice amorphe synthétique (SAS) d'Evonik peut être décrite par des particules constitutives qui sont liées de manière covalente pour former des agrégats. En raison de la liaison covalente, il n'y a pas de limites de phases entre les particules constitutives, elles ont perdu leur identité physique et ne peuvent donc être considérées que comme des structures primaires. Par ailleurs, les agrégats s'assemblent de manière lâche pour former des agglomérats. Les agglomérats sont les particules dont se compose le produit lorsqu'il est commercialisé. Taille des structures primaires: les structures primaires peuvent uniquement être mesurées par un microscope électronique de transmission (MET). La taille pour la SAS d'Evonik se situe dans la plage de 2,5 – 50 nm (d ₅₀ , basée sur des chiffres). Comme expliqué ci-dessus, ces particules n'apparaissent cependant pas sous forme de particules isolées.
Empoussièrement:	Éviter la formation de poussières.
Surface spécifique:	Pour connaître les données physicochimiques spécifiques, veuillez consulter le matériel d'information sur les produits.
Charge de surface/Potentiel zêta:	Donnée non disponible

Nom du produit: AEROSIL® E 9200

Evaluation:	Evaluation: Cette substance/Ce mélange contient des nanoformes (selon le décret REACH).;
Forme:	Forme: sphéroïdal;
Crystallinité:	Crystallinité: amorphe;
Traitement de surface:	Propriétés de la particule enduite: hydrophobe; Traitement de surface /Revêtements: Oui;

9.2 Autres informations

Température minimale d'ignition:	> 600 °C
Peroxydes:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Non applicable

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité chimique:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses:	En cas d'utilisation et d'entreposage adéquats, aucune réaction dangereuse n'est connue.
10.4 Conditions à éviter:	L'hydrophobie disparaît à des températures > 300 °C.
10.5 Matières incompatibles:	Aucuns connus.
10.6 Produits de décomposition dangereux:	Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. produits de décomposition organiques

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

Informations générales: La manipulation de ce produit n'a pas provoqué la silicose ou d'autres maladies spécifiques à un produit.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
Contact avec la Peau:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
Contact oculaire:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
Ingestion:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Toxicité aiguë (répertoire toutes les voies d'exposition possibles)**Ingestion**

Produit:	DL 50 (Rat, Féminin, Masculin): > 5.000 mg/kg (OECD 401) (Analogie)
Composants:	
Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice	DL 50 (Rat, Féminin, Masculin) : > 5.000 mg/kg (Analogie)

Contact avec la peau

Nom du produit: AEROSIL® E 9200

Produit: DL 50 (Lapin): > 5.000 mg/kg (Analogie)**Composants:**
Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice DL 50 (Lapin) : > 5.000 mg/kg (Analogie)**Inhalation****Produit:** CL 50 (Rat, Féminin, Masculin, 4 h): > 5,01 mg/l (OECD 436) Poussière ou brouillard, (Analogie)**Composants:**
Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice CL 50 (Rat, Féminin, Masculin, 4 h): > 5,01 mg/l Poussière ou brouillard, (Analogie)
Non applicable, Vapeur**Toxicité à dose répétée****Produit:** NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(mâle), Oral, 28 day, 7 jours par semaine): >= 1.000 mg/kg Pas d'effets négatifs. (Analogie)**Composants:**
Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(mâle), Oral, 28 day, 7 jours par semaine): >= 1.000 mg/kg Pas d'effets négatifs. (Analogie)**Corrosion ou Irritation de la Peau****Produit:** OECD 404 (Lapin): Non irritant; (Analogie)**Composants:**
Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice OECD 404 (Lapin): Non irritant , (Analogie)**Blessure ou Irritation Grave des Yeux****Produit:** analogue à la méthode OECD (Lapin): Non irritant; (Analogie)**Composants:**
Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice analogue à la méthode OECD (Lapin): Non irritant , (Analogie)**Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée****Produit:** test de concentration du ganglion lymphatique local (LLNA), OECD 429 (Souris): N'est pas un sensibilisateur cutané. (Analogie)
Test de Maximalisation, OCDE 406 (Cobaye): N'est pas un sensibilisateur cutané. (Analogie)**Composants:**
Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice test de concentration du ganglion lymphatique local (LLNA), OECD 429 (Souris): N'est pas un sensibilisateur cutané. (Analogie)
Test de Maximalisation, OCDE 406 (Cobaye): N'est pas un sensibilisateur cutané. (Analogie)**Cancérogénicité****Produit:** Aucune indication quant à un effet cancérigène.**Composants:**
Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice Aucune indication quant à un effet cancérigène.**Mutagénicité des Cellules Germinales**

aucune indication quant à un effet mutagène

Nom du produit: AEROSIL® E 9200

In vitro

Produit: Test de mutation du gène (OCDE 471): négatif; (Analogie);
Test de mutation du gène (OECD 490): négatif; (Analogie);
Aberration chromosomique (OCDE 473): négatif; (Analogie);

Composants:

Silane, dichlorodiméthyl-, Test de mutation du gène (OCDE 471): négatif (Analogie)
produits de réaction avec Test de mutation du gène (OECD 490): négatif (Analogie)
la silice Aberration chromosomique (OCDE 473): négatif (Analogie)

In vivo

Produit: Aberration chromosomique (OECD 475) Oral (Rat, mâle): négatif; (Analogie)

Composants:

Silane, dichlorodiméthyl-, Aberration chromosomique (OECD 475) Oral (Rat, mâle): négatif (Analogie)
produits de réaction avec
la silice

Toxicité pour la reproduction

Produit: pas d'indication concernant des propriétés reprotoxiques

Composants:

Silane, dichlorodiméthyl-, pas d'indication concernant des propriétés reprotoxiques
produits de réaction avec
la silice

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Pas d'indications de propriétés critiques

Composants:

Silane, dichlorodiméthyl-, Pas d'indications de propriétés critiques
produits de réaction avec
la silice

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Pas d'indications de propriétés critiques

Composants:

Silane, dichlorodiméthyl-, Pas d'indications de propriétés critiques
produits de réaction avec
la silice

Risque d'Aspiration

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

Silane, dichlorodiméthyl-, Non applicable
produits de réaction avec
la silice

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.;

Composants:

Silane, dichlorodiméthyl-, Aucune information disponible.
produits de réaction avec
la silice

Autres dangers

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.;

Nom du produit: AEROSIL® E 9200

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité:

Risques aigus pour l'environnement aquatique:

Poisson

Produit: CL 50 (Brachydanio rerio, 96 h): > 10.000 mg/l L'indication de l'effet toxique se réfère à la concentration nominale. (Analogie)

Composants:

Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice CL 50 (Brachydanio rerio, 96 h): > 10.000 mg/l L'indication de l'effet toxique se réfère à la concentration nominale. (Analogie)

Invertébrés Aquatiques

Produit: CE50 (Daphnia magna, 24 h): > 1.000 mg/l L'indication de l'effet toxique se réfère à la concentration nominale. (Analogie)

Composants:

Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice CE50 (Daphnia magna, 24 h): > 1.000 mg/l L'indication de l'effet toxique se réfère à la concentration nominale. (Analogie)

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 72 h): > 173 mg/l (OCDE 201) (Analogie)

Composants:

Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 72 h): > 173 mg/l (OCDE 201) (Analogie)

Toxicité pour les microorganismes

Produit: CE50 (boue activée domestique, 3 h): > 2.500 mg/l (OECD 209) (Analogie)

Composants:

Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice CE50 (boue activée domestique, 3 h): > 2.500 mg/l (OECD 209) (Analogie)

Risques chroniques pour l'environnement aquatique:

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice Aucune information disponible.

Nom du produit: AEROSIL® E 9200

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants:
Silane, dichlorodiméthyl-, Aucune information disponible.
produits de réaction avec
la silice

Toxicité pour les microorganismes

Produit: CE50 (boue activée domestique, 3 h): > 2.500 mg/l (OECD 209)
(Analogie)

Composants:
Silane, dichlorodiméthyl-, CE50 (boue activée domestique, 3 h): > 2.500 mg/l (OECD 209)
produits de réaction avec (Analogie)
la silice

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Produit: Les méthodes d'évaluation de la persistance et de la biodégradabilité ne sont pas applicables pour ce produit de manière analogue aux substances anorganiques.

Composants:
Silane, dichlorodiméthyl-, Les méthodes d'évaluation de la persistance et de la biodégradabilité ne
produits de réaction avec sont pas applicables pour ce produit de manière analogue aux
la silice substances anorganiques.

Rapport DBO/DCO

Produit: Aucune information disponible.

Composants:
Silane, dichlorodiméthyl-, Aucune information disponible.
produits de réaction avec
la silice

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de Bioconcentration (BCF)

Produit: Non attendu.

Composants:
Silane, dichlorodiméthyl-, Non attendu.
produits de réaction avec
la silice

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)

Produit: Log Kow: Non applicable

Composants:
Silane, dichlorodiméthyl-, Log Kow: Non applicable
produits de réaction avec
la silice

12.4 Mobilité dans le sol:

Produit Une mobilité notaire dans le sol n'est pas attendue.

Composants:
Silane, dichlorodiméthyl-, Une mobilité notaire dans le sol n'est pas attendue.
produits de réaction avec la
silice

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Produit Selon les critères du décret REACH, pas de substance PBT, vPvB.

Nom du produit: AEROSIL® E 9200

Composants:

Silane, dichlorodiméthyl-, Substance VPVB non classée,
produits de réaction avec la Substance PBT non classée
silice

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Produit:

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Composants:

Silane, dichlorodiméthyl-, Aucune information disponible.
produits de réaction avec la
silice

12.7 Autres effets néfastes:

Autres dangers

Produit:

Les données en notre possession n'entraînent pas de marquage pour l'environnement.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales:

Aucune information disponible.

Méthodes d'élimination:

Examinez toutes les réglementations locales et fédérales sur la santé et la pollution pour les procédures d'élimination des déchets appropriées. Aucun numéro de clé de déchet conforme à la nomenclature européenne des déchets ne peut être défini pour ce produit puisque seule l'application par le consommateur autorise une affectation. Le numéro de la clé des déchets doit être défini conformément à la nomenclature européenne des déchets (décision de l'UE sur la nomenclature des déchets 2000/532/EG) de commun accord avec l'entreprise chargée de l'évacuation / le fabricant / l'autorité.

Emballages Contaminés:

Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux. Autres pays: observer les règlements nationaux.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1 ONU/N° d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Nom du produit: AEROSIL® E 9200

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II, Nouvelles substances: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), Annexe II, L 334/17: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Nom du produit: AEROSIL® E 9200

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications: Non applicable
Non applicable

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune appréciation de l'exposition et des risques n'est nécessaire pour ce produit puisqu'il ne peut pas être classé du point de vue dangers pour la santé et l'environnement.

Règlements internationaux

Protocole de Montréal

Non applicable

Convention de Stockholm

Non applicable

Convention de Rotterdam

Non applicable

Protocole de Kyoto

Non applicable

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Abréviations et acronymes:

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; **ADN** - Accord européen sur le transport de matières dangereuses par voies fluviales; **AGW** - Occupational exposure limit; **ASTM** - Société américaine de contrôle de matériaux; **AwSV** - Ordinance on facilities for handling substances that are hazardous to water; **BSB** - Biochemical oxygen demand; **c.c.** - récipient fermé; **CAS** - Société d'attribution de numéros CAS; **CESIO** - Comité européen des tensio-actifs organiques et de leurs produits intermédiaires; **CSB** - Chemical oxygen demand; **DMEL** - Niveau effet minimal dérivé; **DNEL** - Niveau effet zéro dérivé; **EbC50** - median concentration in terms of reduction of growth; **EC** - Effective concentration; **EINECS** - Inventaire européen sur les produits chimiques; **EN** - European norm; **ErC50** - median concentration in terms of reduction of growth rate; **GGVSEB** - Décret sur les matières dangereuses route, voie ferrée et bateaux de navigation fluviale; **GGVSee** - Décret sur les matières dangereuses mer; **GLP** - Bonne pratique de laboratoire; **GMO** - Organisme modifié par voie génétique; **IATA** - Association internationale de transport par avion; **ICAO** - Organisation internationale d'aviation civile; **IMDG** - Code international des marchandises dangereuses sur l'eau; **ISO** - Organisation internationale de normalisation; **LD/LC** - lethal dosis/concentration; **LOAEL** - Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des lésions ont encore été observées dans le cadre d'expériences animales.; **LOEL** - Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des effets ont encore été observés dans le cadre d'expériences; **M-Factor** - multiplying factor; **NOAEL** - Dose maximale d'une substance ne laissant aucun lésion reconnaissable et

Nom du produit: AEROSIL® E 9200

mesurable même lors d'une absorption continue.; **NOEC** - Concentration sans effet pouvant être observé; **NOEL** - Dose sans effet pouvant être observé; **o.c.** - récipient ouvert; **OECD** - Organisation pour la coopération et le développement économiques; **OEL** - Valeurs limites d'air au poste de travail; **PBT** - Persistant, bio-accumulatif, toxique; **PNEC** - Concentration prévue dans le milieu environnemental respectif pour laquelle plus aucun effet nocif pour l'environnement ne se produit.; **REACH** - Enregistrement REACH; **RID** - Réglementation relative au transport international de marchandises dangereuses sur rail; **SVHC** - Substances liées à des craintes particulières; **TA** - Instruction technique; **TRGS** - Règles techniques pour les matières dangereuses; **vPvB** - très persistant, très bio-accumulable; **WGK** - Classe de contamination de l'eau

Principales références de la littérature et sources de données: Aucune information disponible.

Informations de formation: Aucune information disponible.

Informations de révision Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Avis de non-responsabilité: Exclusion de responsabilité Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entraînent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisés.